



## 2023 - Flash Info CGT – CSE n°7

Chers collègues

CESI CGT vous propose une synthèse du CSE du 20 juillet, et vous livre sa lecture des débats.

**Un nouveau CSE a démarré**, suite aux élections qui se sont tenues en juin et juillet. Les membres du bureau ont donc été désignés.



Ont été élus :

**Secrétaire** : Sandrine ACCUS (CFDT) CESI Lyon - Secrétaire adjointe : Florence PETIT CESI Aix (CFDT) CESI Lyon

**Trésorière** : Nadine PAPILLON CESI Lyon (CFDT) CESI Lyon – Trésorière adjointe : Elodie JUNQUA (CFDT) CESI Toulouse

Les élus CGT déplorent le fait qu'aucun partage des postes n'ait pu avoir lieu, et qu'un seul syndicat ait la mainmise sur le bureau.

### CSSCT

Dans le cadre du démarrage du CSE, le règlement intérieur, qui définit entre autres la composition des différentes commissions, devra être rédigé et approuvé. A cette occasion, **la direction nous informe de sa décision de ne plus organiser de CSSCT spécifique à Nanterre, la loi n'en faisant aucune obligation**. La direction estime que les conditions de travail des salariés de Nanterre ne nécessitent pas plus d'attention que celles des autres sites, et s'en remet à la CSSCT centrale pour y veiller.

Les élus CGT estiment que c'est inquiétant et dommage qu'un site placé sur une zone SEVESO et qui est le centre avec le plus de salariés ne continue pas d'être doté d'une CSSCT propre comme il était d'usage précédemment. La participation d'un élu CGT sur cette instance pendant ces dernières années a-t-elle poussé la direction à abroger cette commission ? La question reste posée.

**En tout cas les élus CGT estiment que les conditions de travail des salariés de Nanterre risquent de s'en trouver encore plus dégradées.**



### Avis sur le Flex Office

La direction a consulté le CSE pour le passage en Flex Office sur les établissements de Pau et de Montpellier.

**Les élus estiment qu'ils ne sont pas en mesure de rendre un avis, la direction n'ayant jamais répondu aux demandes successives de retours d'expérience.**

Nous avons donc demandé la mise en œuvre d'une enquête sur la totalité des salariés des centres passés en Flex Office.

Le CSE a émis quelques réserves relatives à la **déshumanisation des locaux de travail** et à la connexion obligatoire sur l'outil de réservation d'espace pendant les périodes de congé. Il a également souligné la difficulté pour les représentants du personnel de recevoir des salariés pour des entretiens privés.



Enfin les élus CGT estiment injuste que CESI réalise **des économies de locaux et de fonctionnement** et n'en fasse pas profiter ses salariés via la mise en place **d'indemnités de télétravail** ou encore qu'elle ait préféré mettre en place une charte unilatérale de télétravail au lieu d'ouvrir des négociations pour un véritable accord conclu avec l'ensemble des représentants du personnel.